



Les temps d'attente excessifs constituent un obstacle de taille à la prestation de soins. Les patients attendent des mois pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste, ce qui cause souvent de l'anxiété inutile chez les patients, des délais dans les diagnostics et peut-être même une détérioration de l'état des patients. De nombreuses solutions technologiques ont été proposées et mises en œuvre au cours des dernières années afin de remédier au problème des temps d'attente excessifs.

Nous vous encourageons à vous renseigner au sujet du nouveau service de consultation électronique offert au Nouveau-Brunswick qui est intégré au dossier de santé électronique (DSÉ) et à CybersantéNB.

POUR PLUS D'INFORMATION:
eConsult@gnb.ca

Saviez-vous que?

- Les chutes sont la première cause de blessure chez les aînés au Nouveau-Brunswick.
- Chaque jour au Nouveau-Brunswick, il y a près de 8 admissions à l'hôpital dues aux chutes.
- La durée moyenne d'un séjour à l'hôpital à cause d'une chute est de 23 jours.

Pour plus d'information à propos de la prévention des chutes, visitez:



www.NBTrauma.ca



www.FindingBalanceNB.ca



www.nbms.nb.ca

CONSULTATION ÉLECTRONIQUE



Améliorer l'accès des fournisseurs de soins primaire à des médecins spécialistes



Obtenir un soutien pour aider à réduire le risque de chute chez les personnes âgées

En quoi consiste la consultation électronique?

Il s'agit d'une consultation électronique entre un médecin et un spécialiste. Une consultation électronique a lieu lorsqu'un médecin de famille envoie une question, non-urgente, à un spécialiste sur une plateforme web sécurisée (CyberSanté NB) pour lui demander un conseil au sujet d'un patient. La consultation électronique permet à un médecin de famille, qui continue de gérer les soins au patient, d'obtenir des conseils. Elle pourrait faire en sorte qu'une consultation en personne entre le patient et le spécialiste ne soit pas nécessaire. Si une consultation en personne est nécessaire, le renvoi pour cette consultation se fait selon le processus habituellement employé dans votre région.

Dans quels autres contextes la consultation électronique a-t-elle été utilisée avec succès?

Un service de consultation électronique est en place en Ontario par l'entremise du service de consultation électronique BASE depuis 2010. Ce service a permis de traiter plus de 30 000 demandes. Les données recueillies de BASE ont démontré que plus de 8 000 aiguillages pour des rendez-vous en personne ont été évités grâce à la consultation électronique.

Pour plus d'information à propos du service de consultation électronique BASE, veuillez consulter www.champlainbaseconsult.com (en anglais).

Comment fonctionne-t-elle?

Le médecin de famille accède à CyberSanté NB, crée une demande de consultation électronique, décrit la question, joint tout document pertinent et soumet la demande électroniquement. La demande de consultation électronique est alors assignée au spécialiste consultant.

Le spécialiste complète la consultation et renvoie la réponse au médecin de famille qui a envoyé la demande. Le médecin de famille peut lire et télécharger ou imprimer en format PDF la réponse à la demande de consultation électronique pour qu'elle soit ajoutée au dossier médical du patient.

Les médecins peuvent s'inscrire à l'intérieur du dossier de santé électronique pour recevoir des notifications. Ceci générera un courriel les avertissant qu'il y a une consultation électronique nécessitant leur attention (p.ex. lorsqu'elle est assignée au spécialiste ou lorsque la réponse a été renvoyée au médecin).

La consultation électronique demeurera dans le dossier de santé électronique (CyberSanté NB) du patient pour 30 ans. Pour le moment, la consultation électronique n'est pas visible que par le médecin de famille qui a envoyé la demande et le spécialiste qui a répondu.

Quelles spécialités sont actuellement disponibles par l'entremise d'une consultation électronique?

Les médecins de famille peuvent obtenir du soutien pour l'évaluation et la gestion du risque de chute chez les patients plus âgés auprès de divers spécialistes telles que :

- **Gériatrie**
- **Neurologie**
- **Gestion de la douleur**

Les autres spécialités qui sont disponibles par l'entremise d'une consultation électronique incluent : dermatologie, obstétrique/gynécologie, psychiatrie et la chirurgie orthopédique. Des nouvelles spécialités s'ajoutent à la liste. Donc, pour une mise à jour, s'il vous plaît consultez le dossier de santé électronique.

Quelles sont les questions de responsabilité associées à la consultation électronique?

L'Association canadienne de protection médicale (ACPM) a évalué le roulement dans les soins qu'offre la consultation électronique et a déterminé qu'elle permet d'améliorer l'efficacité, les soins aux patients et l'accès aux spécialistes ainsi que d'obtenir une piste de vérification précise de l'avis donné par le spécialiste au fournisseur de soins primaires concernant les soins suggérés pour le patient. Les médecins sont encouragés à communiquer avec l'ACPM pour discuter de toute préoccupation en matière de responsabilité.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la position de l'Association canadienne de protection médicale par rapport aux services de consultation électronique, visitez le www.cmpa-acpm.ca.

Comment puis-je me servir de la consultation électronique?

Tous les médecins de famille qui se servent actuellement du DSÉ ont aussi accès à la consultation électronique et sont encouragés à s'en servir. Pour vous simplifier la vie, un aide-mémoire sur la consultation électronique se trouve sur la page d'accueil du portail sur la santé. Pour de plus amples renseignements au sujet de la consultation électronique, veuillez communiquer avec Karla Faig et Emma Boulay au eConsult@gnb.ca.